

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Date de la convocation : 1 Juin 2022

Date d'affichage : 8 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gilbert LEMAUR, maire.

Présents : Romain DORNIER, Florian GRASSI, Frédéric LEMAUR, Gilbert LEMAUR, Loïc LUTTRINGER, Christelle NAYRAT, Gérard POINT

Secrétaire : Monsieur Florian GRASSI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de l'église

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2022-02 du 25 janvier 2022 il avait été décidé de lancer la consultation d'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre de la programmation des travaux de l'église.

Deux cabinets ont fait une proposition :

- Le cabinet VADEMECUM propose une assistance complète : assistance administrative, financière, technique et au contrôle, le tout pour un montant total HT de 19 650 € soit 23 580 € TTC.
- Le cabinet ABC DOMUS propose uniquement un audit visuel avec rapport pour 8 750 € HT soit 10 500 € TTC. Cette offre ne comprend pas d'assistance financière

Cependant à la lecture précise de ces deux offres, il s'avère qu'elles ne sont pas comparables, les missions proposées étant différentes. Le Conseil Municipal s'accorde le temps nécessaire à l'approfondissement de l'étude qu'il faut mener en l'occurrence.

Répartition du capital social société SPL-XDEMAT

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre commune a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti autrement, il est demandé à chaque membre de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la nouvelle répartition proposée.

Formation du bureau de vote pour les élections législatives

En vue des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, le Conseil Municipal constitue les bureaux de vote.

Tarifs de location de la salle des fêtes et règlement

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs en vigueur actuellement ont été votés le 02 juillet 2010 et n'ont pas fait l'objet de réévaluation depuis. Un groupe de travail est constitué afin de mener une réflexion sur les tarifs de location de la salle et sur son règlement.

Ce point sera donc revu plus précisément et voir même délibéré lors d'une prochaine séance.

Tarifs de vente urne colombarium

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que désormais le colombarium est installé au cimetière communal.

Il est nécessaire de se prononcer sur les conditions financière d'obtention d'une urne pour les habitants.

Il est proposé plusieurs durées et tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif suivant et la durée de concession à compter du 08 juin 2022 :

- **Durée** : 50 ans avec possibilité de renouveler la concession
- **Prix** : 620 €

Participation financière carte scolaire rentrée 2021/2022

Le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2021 le Conseil Municipal avait décidé de participer financièrement à hauteur de 100 % le financement de la carte scolaire pour les collégiens de la Commune.

Pour la rentrée de 2021/2022, le Conseil Départemental maintient la gratuité pour les élèves de maternelle et primaire, et fixe à 94 € la carte pour les collégiens et lycéens.

Deux enfants de Saint-Nicolas sont scolarisés au collège de Nogent sur Seine et sont concernés par le paiement de la carte de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité décide de reconduire la prise en charge à 100 % de la carte scolaire pour ces deux élèves.

Subvention d'équilibre pour le service des eaux

Lors de la préparation des budgets 2022 il est apparu nécessaire d'inscrire une subvention d'équilibre d'un montant de 2 100 € du budget général vers le budget annexe du service des eaux afin d'équilibrer la section d'exploitation.

Les budgets 2022 de la commune et du service des eaux ont été votés par délibération n°2022_09 du 29 mars 2022. Cependant cette délibération ne mentionne pas la notion de subvention d'équilibre entre le budget général et le budget annexe, il convient de compléter cette délibération.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les crédits ont été inscrits dans chaque budget respectif en dépense de fonctionnement pour le budget général et en recettes d'exploitation pour le budget annexe du service des eaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter le vote de la subvention d'équilibre pour le budget annexe du service des eaux comme ci-dessous :

- 2 100 € inscrits à l'article 74 « subvention d'exploitation »

Les crédits nécessaires étant votés au budget primitif 2022 de la commune au compte 6573 « subvention de fonctionnement aux organismes publics »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la subvention d'équilibre au budget annexe service des eaux 2022 comme arrêtée ci-dessus.

Festivités du 14 juillet

La cérémonie officielle aura lieu le 14 juillet au monument aux morts à 11h45.

Un barbecue sera organisé par l'association Vivre à Saint-Nicolas, les modalités seront communiquées ultérieurement.

Affaires diverses

- Concours maisons fleuries

Compte tenu des délais très courts pour attribuer un palmarès, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser de concours des maisons fleuries cette année mais porte une réflexion pour l'an prochain.

- Point exploitation des peupliers

Les peupliers communaux au Port Saint Nicolas sont en cours d'exploitation. Cependant quelques désagréments ont été causés par les exploitants et il est difficile pour la commune de palier à cette défaillance. Il va être demandé à l'exploitant, de veiller à une attention particulière des abords des zones exploitées pour éviter toute dégradation sur les terrains avoisinants.

- Communication

Un flyer sera distribué prochainement pour expliquer les fonctionnalités de panneau pocket dans le cadre de la transmission des informations communales.

- Transports Scolaires

L'information pour les demandes de cartes scolaires en ligne a été transmise aux parents concernés. La réouverture de l'arrêt de bus au port Saint Nicolas fait toujours l'objet d'échanges avec la Région. Les élus font le nécessaire pour que cet arrêt soit de nouveau opérationnel dès la rentrée prochaine.

- Fête du village

La fête du village aura lieu le samedi 27 août et sera organisée, comme chaque année, avec le partenariat de l'Association Vivre à Saint Nicolas. La déclaration pour le tir du feu d'artifices a été déposée en Préfecture et revêtue d'un avis favorable.

- Site d'hébergement

Certains élus rapportent des mécontentements d'usagers occasionnels du site d'hébergement au Port. Il est également fait part de nuisances causées par la fréquentation d'une population particulière. Il va être demandé à l'hébergeur d'être plus attentif au respect du voisinage afin d'éviter tout trouble ou débordement.

- Trottoirs et assainissement pluvial

Chrystelle NAYRAT fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'une administrée concernant les trottoirs et l'assainissement pluvial. Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et portera une réflexion plus approfondie à l'occasion de la préparation du budget 2023.

- Haies et clôtures

Chrystelle NAYRAT rapporte une réclamation concernant le débordement de haies des clôtures. Il est rappelé que la mairie ne peut qu'inciter les propriétaires à entretenir leurs haies qui sont en façade seulement. Une note générale sur l'entretien des abords de voirie sera transmise.

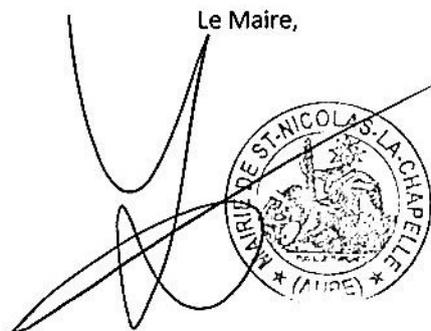
- Travaux du bâtiment annexe

Le Maire fait état des travaux du bâtiment annexe qui sont presque achevés, il reste désormais à équiper en meubles la salle de bain, remettre en place les archives et installer les rayonnages dans la grande pièce.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10 .

Fait à SAINT NICOLAS LA CHAPELLE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE' around the top edge and '(AUDE)' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure on horseback. The signature is a stylized, cursive 'M'.